République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE HERRLISHEIM

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du jeudi 23 janvier 2025,
en mairie de Herrlisheim (67850)

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

Désignation du secrétaire de séance 3

2025-001IVP52 *Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2024* 4

2025-002FP71 *Débat sur les orientations budgétaires* 4

2025-003DP35 *Validation du programme 2025 de l'Office National des Forêts relatif aux travaux d'exploitation et travaux patrimoniaux* 4

2025-004AME83 *Travaux d'éclairage public –programme de rénovation 2025* 5

Informations : 6

Membres en fonction :	27
Membres présents :	19
Membres absents avec pouvoir	07
Membres absents excusés :	01
Membres absents non excusés :	00

Sous la présidence de M. Serge Schaeffer, maire

Membres présents :
Mme Nadine Beuriot, 1ère adjointe, M. Michel Georg, 2ème adjoint, Mme Catherine Kistler, 3ème adjointe, M. Lothaire Burg, M. Jean-Jacques Mehr, M. Martial Welsch, M. Jérôme Schmitt, Mme Marie-Catherine Balaud, M. Sébastien Nicolas, M. Vincent Friess, Mme Delphine Heydmann, Mme Aurélie Laeng, M. Jérôme Andrès, Mme Marie Adam, M. Gilles Burgard, M. Thomas Jung, M. Alexandre Wendling et Mme Estelle Paumard, conseillers municipaux.

Membres absents ayant donné pouvoir à (membre présent) :
M. David Veltz (Serge Schaeffer), Mme Agnès Wohlhuter (Jérôme Schmitt), M. Thiebault Rietsch (Nadine Beuriot), Mme Emmanuelle Eder (Alexandre Wendling), Mme Sandrine Siefer (Gilles Burgard), Mme Raymonde Friederich (Delphine Heydmann) et M. Jean-Charles Erhart (Michel Georg).

Membre absent excusé : M. Frédéric Reymann

Membre absent non excusé : néant

Le jeudi 23 janvier 2025 le conseil municipal de la commune de Herrlisheim, régulièrement convoqué le 17 janvier 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Herrlisheim, sous la présidence de M. Serge Schaeffer, maire.

Début de séance à 20h15.

M. Thomas Jung quitte la salle à 20h18.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales qui stipule que :
« *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.* »

Qualité	Nom et Prénom	Fonction	Date des séances
Monsieur	Serge SCHAEFFER	Maire	
Madame	Nadine BEURIOT	1ère adjointe	
Monsieur	Michel GEORG	2ème adjoint	
Madame	Catherine KISTLER	3ème adjointe	
Monsieur	David VELTZ	4ème adjoint	
Monsieur	Lothaire BURG	conseiller municipal	
Monsieur	Jean-Jacques MEHR	conseiller municipal	
Monsieur	Martial WELSCH	conseiller municipal	
Monsieur	Jérôme SCHMITT	conseiller municipal	
Madame	Agnès WOHLHUTER	conseillère municipale	
Madame	Marie-Catherine BALAUD	conseillère municipale	
Monsieur	Sébastien NICOLAS	conseiller municipal	
Monsieur	Vincent FRIESS	conseiller municipal	
Monsieur	Thiebault RIETSCH	conseiller municipal	
Madame	Delphine HEYDMANN	conseillère municipale	
Madame	Aurélie LAENG	conseillère municipale	
Monsieur	Jérôme ANDRES	conseiller municipal	
Madame	Marie ADAM	conseillère municipale	
Monsieur	Frédéric REYMANN	conseiller municipal	
Monsieur	Gilles BURGARD	conseiller municipal	
Madame	Emmanuelle EDER	conseillère municipale	
Monsieur	Thomas JUNG	conseiller municipal	
Monsieur	Alexandre WENDLING	conseiller municipal	
Madame	Sandrine SIEFER	conseillère municipale	
Madame	Estelle PAUMARD	conseillère municipale	
Madame	Raymonde FRIEDERICH	conseillère municipale	
Monsieur	Jean-Charles ERHART	conseiller municipal	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Nadine Beuriot comme secrétaire de séance.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix)

2025-001IVP52 Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2024

Rapport présenté par M. Serge Schaeffer, maire

VU le règlement intérieur du conseil municipal de Herrlisheim,

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal réuni le jeudi 28 novembre 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal dans les formes et rédactions proposées.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (25 voix)

Annexe 1 : Procès-verbal du 28 novembre 2024

M. Thomas Jung revient dans la salle à 20h25, après le vote d'adoption du PV.

2025-002FP71 Débat sur les orientations budgétaires

Rapport présenté par M. Serge Schaeffer, maire

Le conseil municipal des communes de plus de 3 500 habitants est appelé à débattre des orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce débat se tient à l'appui d'un rapport présenté par le maire.

Décision

VU l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales instituant la tenue du débat sur les orientations budgétaires ;

VU le rapport spécifique présenté par le maire ;

Le conseil municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires.

Annexe 2 : Rapport sur les orientations budgétaires 2025

2025-003DP35 Validation du programme 2025 de l'Office National des Forêts relatif aux travaux d'exploitation et travaux patrimoniaux

Rapport présenté par M. Michel Georg, adjoint au maire

L'Office National des Forêts propose des travaux d'exploitation forestière pour l'année 2025 comprenant des travaux d'entretien des accotements et talus pour un montant de 250 € HT et

une prestation d'encadrement de travaux d'exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie par l'Office national de Forêts pour un montant de 200 € HT soit un total de 450 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le programme des travaux forestiers pour l'année 2025 tel que détaillé ci-dessus.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix)

Annexe 3 : devis programme d'actions 2025 par l'ONF

2025-004AME83 . Travaux d'éclairage public –programme de rénovation 2025

Rapport présenté par M. Michel Georg, adjoint au maire

Afin de maintenir le réseau communal d'éclairage public dans un état satisfaisant, il est nécessaire de procéder régulièrement à des travaux de rénovation. Une meilleure gestion des flux d'éclairement s'inscrit à la fois dans la démarche de sobriété et de la labellisation « village étoilé ».

Le programme pour 2025 pourra porter sur les points suivants :

- le remplacement de 24 têtes lumineuses, rue d'Offendorf ;
- le remplacement de 16 luminaires, rue de la gare ;
- le remplacement de 31 candélabres, rue des marguerites,
- le remplacement de 20 candélabres anciens,
- la pose de 17 horloges astronomiques pilotables.

L'ensemble de ces points lumineux sera équipé en LED permettant un pilotage contextuel de l'intensité lumineuse. La puissance nominale des points concernés sera réduite de moitié.

Le budget prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

- le remplacement de 24 têtes lumineuses, rue d'Offendorf ; 16 560 € HT
- le remplacement de 16 luminaires, rue de la gare ; 11 040 € HT
- le remplacement de 31 candélabres, rue des marguerites, 49 290 € HT
- le remplacement de 20 candélabres, 31 800 € HT
- la pose de 17 horloges astronomiques pilotables 7 990 € HT

- TOTAL : **116 680 € HT**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- État (DETR, DSIL ou fonds vert) : 40 838 € (35%)
- certificats d'économie d'énergie : 4 667 € (4%)
- commune : 71 175 € (61%)

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération devront être inscrits au budget primitif de 2025 ;

CONSIDERANT que la délibération n°2020-823AC du 12 juin 2020 portant délégations du conseil charge le maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le programme de rénovation du réseau d'éclairage public pour 2025 ainsi que son plan prévisionnel de financement ;

AUTORISE le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou à tout autre dispositif ;

AUTORISE le maire à solliciter toute aide financière à laquelle le projet sera éligible.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (26 voix)

Informations :

- Prochaine réunion du conseil municipal : le 27 février 2025 (vote du budget)

Fin des débats à 22h30

la secrétaire de séance,

Nadine BEURIOT

le maire,

Serge SCHAEFFER